

A PROPOS DE ROGER VAN DER WEYDEN  
ET D'UN TABLEAU PEINT PAR LUI  
POUR  
L'ÉGLISE SAINTE-GUDULE, A BRUXELLES

On sait que c'est dans la collégiale des Saints Michel et Gudule à Bruxelles que reposent les restes du célèbre peintre Roger van der Weyden.

Décédé à Bruxelles, le 13 juin 1464 (1), l'artiste fut inhumé dans la chapelle de Sainte-Catherine, sous une dalle en pierre bleue sur laquelle était représenté un cadavre. C'est dans cette même tombe que l'on déposa plus tard le corps de sa femme Elisabeth Goffaert (2).

La chapelle de Sainte-Catherine était située dans le pourtour du chœur. Elle s'élevait du côté de l'Évangile, dans la direction N. E. On la nivela en partie au XVI<sup>e</sup> siècle, lorsque la chapelle du Saint-Sacrement de Miracle fut

(1) Une preuve nouvelle en faveur de cette date se trouve au registre 4179 de la Chambre des Comptes aux Archives Générales du Royaume à Bruxelles (A. G. R. B). Le folio 46 donne la liste des pensions viagères payées sur le domaine ducal durant les années 1463-1464. On y lit le passage suivant : *Rogiere van der Weyden ende Cornelis sinen sone, die men jaerlicx sculdich is, als boven, VI ryders ten voirscreve termynen. — Den selven Rogiere... want hy starf XVIII juni anno LXIII...*

(2) *Magister Rogerus van den Weyen, excellens pictor, cum uxore liggen voor sinte Catheleynen autær, onder eenen blauwen steen, daer een doye op staet.* Archives de l'église Sainte-Gudule, conservées à l'église (A. E. S. G.), registre aux sépultures, n° 1437, fol. 224<sup>ro</sup>.

réédifiée sur un plan plus vaste, telle qu'elle apparaît aujourd'hui. L'emplacement de l'autel de Sainte-Catherine coïncide donc avec l'entrée de la sacristie actuelle dans le circuit du grand chœur (1).

La raison qui amena l'artiste à choisir sa sépulture en cet endroit n'est pas difficile à établir. D'ancienne date, la chapelle dédiée à la Vierge d'Alexandrie servait d'oratoire à la corporation des peintres de Bruxelles. Elle était ornée de statues et de peintures appartenant à ceux-ci. La preuve de mon assertion se trouve dans une résolution capitulaire des grands chanoines du 16 mars 1534. Il y est stipulé que l'édicule de Sainte-Catherine allant être démoli partiellement, en vue de la reconstruction de la chapelle du Saint-Sacrement, les peintres sont autorisés à se réunir dorénavant devant l'autel de Saint-Etienne, de l'autre côté du pourtour. Ils y transféreront les images et tableaux qui leur appartiennent (2). Du reste, le successeur de Roger, comme peintre de la ville, Francon van der Stock, se fit également creuser une sépulture devant l'autel de Sainte-Catherine, ce qui prouve bien, me semble-t-il, que, déjà au XV<sup>e</sup> siècle, la chapelle en question était le siège de la gilde (3).

Tous les nécrologes de Sainte-Gudule font la mémoire de Roger à la date — fautive — du 16 juin, et l'un d'entre

(1) Voir V. VELGE, *La Collégiale des Saints-Michel-et-Gudule à Bruxelles*, p. 193. Bruxelles, 1925.

(2) *Pro parte rectorum fabricae ecclesie collegiate B. Gudule, et pictorum hujus oppidi, expositum fuit dominis de Capitulo, capitulariter congregatis, quatenus expediens erit, ymmo necessarium, pro nova capella Venerabilis Sacramenti, que jam constructur, demolire in parte capellam S. Katherine in ambitu chori; sic petunt dicti pictores et requirunt quatenus ipsis concedatur et donetur capella S. Stephani in eodem ambitu, et quod possint transferre ymagines, tabulas pictas, et alia que ibidem posita sunt ad decorem dicte capelle, ad capellam S. Stephani... Domini de Capitulo, super hiis, deliberatione prehabita, consenserunt quatenus singula transferantur ad dictam capellam S. Stephani...* Actes Capitulaires de 1500 à 1540. A. E. S. G., reg. 769, fol. 338<sup>o</sup>.

(3) *Franco van der Stock, pictor, leeght voor Sinte Catheleynen autær, bij den muer.* Registre aux sépultures. A. E. S. G., n<sup>o</sup> 1437, fol. 223v.

eux note que son anniversaire avait été fondé, quelques années après sa mort, par ses confrères de la corporation (1).

Étant données les relations intimes de la gilde bruxelloise avec la collégiale, il serait vraiment surprenant que l'artiste n'eût laissé aucune œuvre à l'église-mère de la cité. En l'absence de témoignage explicite, on pouvait

(1) Voir, par exemple, les reg. 1036, 1150 et 1157 aux A. E. S. G., où le peintre est uniformément marqué à la date du 16 juin. — Le nécrologe des chapelains, transcrit en 1480, note, d'une main un peu plus récente, la mémoire de Roger : *Magistri Rogeri van der Weyden, quondam pictoris eximii, X stuferos terciatim solvunt capellani de X stuferis quos solvunt pictores*. Reg. 1157, fol. 41. — L'obit de Roger et de sa femme est également inscrit au nécrologe des chanoines réguliers de Caudenberg à Bruxelles, mais à la date du 18 juin, jour de la mort de Roger : *Magister Rogerus van der Weyen, scildere, et Elizabeth Goffaerts ejus uxor*. A. G. R. B., Archives ecclésiastiques, reg. 6906, fol. 28v. On sait du reste que la veuve du peintre fonda cet anniversaire le 5 octobre 1464, peu après la mort de son mari. — *Ibidem*, reg. 6456, fol. 27<sup>vo</sup>. Je crois aussi intéressant de signaler que Roger eut un neveu, qui fit profession à Saint-Jacques et y devint même prieur. Il était le fils de Jean, frère d'Elizabeth Goffaert. Voici la notice que lui consacre le catalogue des religieux : *Anno Domini milesimo CCCC<sup>mo</sup> LXII<sup>o</sup>, secunda die mensis septembres, fuit investitus Henricus Goffaert de Bruxella, etatis sue anno XVII<sup>o</sup>, in monasterio prescripto. Unde monasterium habet tres modios siliginis, immediate levandos, et per mortem matris adhuc plura alia bona in diversis locis, ut patet in litteris inde confectis. Et cantavit suam primam Missam anno sexagesimo nono, XXa die mensis augusti. Qui obiit anno XVc XVI, octava februarii. Cujus anima requiescat in pace. ... Ibidem*, reg. 6506, fol. 4. C'est de lui aussi qu'il s'agit dans le passage suivant, marqué à la date du 13 juillet 1462 dans les comptes de la prévôté : *Item... doen Jan Goffaert, meester Amelrec van Wemmele, ende meer andere bij mijn heere den proesst ende den convente waren, om des selfs voirscreve Jans sone... Ibidem*, reg. 6699, fol. 116. Le nécrologe de Caudenberg, cité plus haut, ajoute à son nom : *prior hujus monasterii et est sepultus in ambitu nostro*. Ce qui me porte à croire que Henri Goffaert était apparenté à Roger, c'est que c'est à lui que s'adresse, le 20 octobre 1477, la veuve du peintre pour la fondation d'une messe hebdomadaire à l'autel de N.-D. en ladite église. L'acte est signalé dans un inventaire des chartes de Saint-Jacques. A. G. R. B., Archives ecclésiastiques, reg. 6440, fol. 208<sup>vo</sup>. Dans un autre acte scabinal du 3 juillet 1476, la notification est faite par : *Elizabeth dicta Goffaerts, filia quondam Johannis dicti Goffaerts, relicta quondam magistri Rogeri dicti van der Weyden, pictoris...* Charrier de l'église Saint-Jacques, conservé à la cure, n° 74.

— Notons enfin qu'à la date du 29 janvier 1465 (n. s.), on consigne dans les comptes du monastère la note suivante : *Gesonden ter bruylocht tot Meesters Rogiers van der Weyen zonen, Peteren, eenen Arnoldus gulden, valet 2 sol. 9 den. gros. Ibidem*, reg. 6699, fol. 170.

néanmoins le croire jusqu'à présent. Mais voici qu'un texte inédit vient attester, sans conteste possible, l'existence, au XV<sup>e</sup> siècle, d'un tableau de van der Weyden à Sainte-Gudule. Il est inscrit, à la date du 26 avril, dans le registre des sépultures, dressé sous forme d'obituaire durant le premier quart du XVII<sup>e</sup> siècle, mais rédigé certainement en partie d'après des documents plus anciens (1).

*Wilhelmus de Masenzele, alias op den Gallois, leeght bij Sinte Berbelen banck, onder eenen blauwen steen, met eenen ronden compasse, boven heer Diericx van Heyçkene steen, ende syn tafereel hanckt boven aen den pilaer, tegen Sint Bastiaen over, dat M<sup>r</sup> Rogier gemaect heeft.*

Le maître Rogier, dont il est question ici, est sans aucun doute Roger van der Weyden. Le tableau ou *tafereel*, peint par lui, devait servir à orner la sépulture de Guillaume de Masenzele, alias op den Gallois, enseveli devant l'entrée de la chapelle de Sainte-Barbe, dans la cinquième travée du collatéral sud en partant du transept. Le tableau était accroché au haut du pilier qui sépare la grande de la basse nef, en regard de la chapelle Sainte-Barbe. Contre ce pilier s'adossait un autel, dédié aux SS. Martyrs Sébastien et Lambert, autel qui faisait face à l'entrée principale du temple, comme, du reste, tous ceux placés contre les colonnes. Le *tafereel*, peint par Roger, était appendu à la face postérieure du pilier, c'est-à-dire derrière l'autel de Saint-Sébastien, dans le rayon de la chapelle Sainte-Barbe (2).

Notons, en plus, que non loin de la sépulture de Guillaume de Masenzele se trouvaient les tombeaux de plusieurs membres de sa famille, parmi lesquels ceux de Martin de Masenzele et de Gilles Solderman, placés devant

(1) A. B. S. G., reg. n° 1437, fol. 196<sup>vo</sup>. La preuve que le travail n'est pas entièrement de première main est fournie par les allusions fréquentes qu'on y fait à des constructions disparues.

(2) J'ai consulté, pour l'identification des divers autels signalés ici, un document intitulé : *Situs altarium Sanctae Gudilae ante invasionem haereticorum*. A. E. S. G., liasse 1593.

l'autel de Saint-Corneille. Cet autel s'élevait contre le pilier précédant celui de Saint-Sébastien, en partant du transept, toujours dans le rayon de la chapelle Sainte-Barbe (1).

Quant à Guillaume de Masenzele, qui nous occupe plus spécialement, je crois pouvoir l'identifier avec un personnage du même nom, cité dans *l'Hooftleenboek* de Bruxelles en 1434, au moment où, après son parent Martin Solderman, il relève un fief, sis à Tervueren, et une seconde fois le 24 juin 1452, lorsque, à son décès, le même fief est relevé par sa nièce Marguerite van den Hecke (2). Ce Guillaume avait deux sœurs, Marie et Marguerite, filles de Guillaume de Masenzele et de Marguerite van den Voirde. Guillaume *senior* décéda en 1426 ou 1427, puisqu'à partir de ce moment sa femme est signalée comme veuve (3).

(1) Le Reg. des sépultures, cité plus haut, décrit comme suit la situation de ces tombeaux, fol. 46 : *Martinus de Masenzele et Elisabeth van Nederhem, ejus uxor, liggen voor S. Cornelis auter, onder de berderen ende half onder de banck, ter buek weert.* Fol. 197<sup>vo</sup> : *Egidius Solderman cum uxore liggen voer Sinte Margrieten, onder de berderen.* A noter que le nécrologe de 1482 commémore au 28 avril : *Egidius Solderman et Margareta Ghiers et Martini de Masenzele, 3 florenos et 4 libras... solvunt capellani de censu fraternitatis sancti Eligii.* A. E. S. G., reg. 1150.

(2) Voici l'ordre de succession des propriétaires de ce fief, donné par le *Hooftleenboek* :

*Gielys Solderman houdt twee buenderen beempts, gelegen ter Vueren, op ten steert van den nuwen viver, beeneden den Borch vivere, op ten Kyekenberch, mitten eenen eynde comende aen mijns heren van Sinte Gertruden wuwer, ende mitten anderen eijnde aen der kinderen goede van Mazesele, ende mitter eender zijden gelegen aen den borch van Percke.*

*Merten Solderman sijn neve.*

*Willem van Mazenzele, in den naeme van hem selven, ende van Marien ende Margrieten van Mazenzele, zijne zusteren, Xa augusti XIIIc XXXIII, jair bij doode Mertens Soldermans onder gescreven.*

*Jouffrouwe Margriete van den Hecke, mit Michiele van den Hecke hueren vader ende geleverden momboir, XXII la junii XIIIc LII jair bij doode wijlen Willems van Mazenzele, heurs oems ondergescreven.*

Nous avons interverti à dessein l'ordre des mentions, dont les plus récentes figurent naturellement en surcharge. A. G. R. B., Cour féodale, reg. 18, fol. 231<sup>vo</sup>. Le reg. des fiefs de 1374 assure que Gilles Solderman acheta ce fief d'Elisabeth fille d'Henri, maître cuisinier du duc de Brabant. *Ibidem*, reg. 4, fol. 68<sup>vo</sup>.

(3) Guillaume de Masenzele *senior*, et sa femme Marguerite van den Voirde, jouissaient d'une pension viagère à prélever sur le domaine ducal à Bruxelles. Ils figurent, par conséquent, dans la liste des bénéficiaires, insérée dans les

Marguerite van den Hecke, l'héritière de Guillaume de Masenzele *junior*, était sans doute la fille de Marguerite de Masenzele, sœur de Guillaume, et de Michel van den Hecke. Marguerite de Masenzele ne vivait certainement plus en 1452, au moment de la mort de son frère.

L'identité de Guillaume de Masenzele *junior*, et du personnage enseveli à Sainte-Gudule, ne saurait être mise en doute si l'on tient compte :

1° que de part et d'autre il y a parenté entre Masenzele et Solderman ;

2° que la possession du fief de Tervueren ne passant pas en ligne directe, il faut supposer que son propriétaire n'avait pas d'enfant, peut-être même qu'il était célibataire, ce qui semble également se vérifier pour le défunt de Sainte-Gudule, signalé sans femme ni enfant.

Je crois donc pouvoir conclure que Guillaume de Masenzele, qui nous intéresse, est décédé le 26 avril 1452 (1).

Le curriculum de Guillaume de Masenzele étant connu, peut-on, en l'absence de documents plus précis, en inférer quelque chose pour l'identification éventuelle de l'œuvre de Roger ?

Oui, sans doute, à condition de se cantonner strictement dans le domaine de l'hypothèse.

1. La date de l'exécution du *tafereel* pourra être fixée, avec quelque vraisemblance, aux alentours de l'année 1452, sans doute après le retour de l'artiste de son voyage en Italie.

comptes du domaine; à partir de 1426, la formule porte ce qui suit : *Margriete van den Voirde, wedduwe Willems van Masensele...*, A. G. R. B., Chambre des Comptes, reg. 4171, fol. 187<sup>vo</sup>. Dans la même liste apparaissent les deux filles de Guillaume *senior*, que nous connaissons déjà : *Marie ende Margriete van Masensele, dochteren Willems van Masensele ende Margriete van den Voirde...* qui, elles aussi, reçoivent une pension. *Ibidem*, fol. 187<sup>ro</sup>.

(1) Le nécrologe des chapelains, dressé en 1480, contient, à la date du 26 avril, la mention suivante ; *Willelmi de Masensele, alias op de Galoys, duos grossos veteres mediatim et celebrantibus 4 1/2 grosses veteres solvunt capellani, de censu quem solvit Henricus Hasendonck de domo sua, op de Hoendermerct, dicta den Ketelhoot...* A. E. S. G., reg. 1157, fol. 28<sup>vo</sup>. J'ai cherché en vain l'acte de fondation de cet anniversaire.

2. Pour la représentation elle-même, on songera à saint Guillaume, patron du défunt, ou peut-être aussi à sainte Barbe, près de l'autel de laquelle se trouvait la sépulture. Toutefois il ne faudra pas oublier que les *tafereelen* funéraires ne s'inspirent pas toujours de pareils considérants, à preuve celui conservé encore aujourd'hui à l'église Saint-Nicolas à Bruxelles, où figure une madone contemplant son fils endormi, et un autre, placé jadis à Sainte-Gudule même, sur la tombe de Pierre a Thimo, qui représentait la Transfiguration (1).

3. On retiendra que Guillaume de Masenzele portait, comme armoiries, un écu à la bande ondée, accompagnée d'une étoile à cinq rais au canton sénestre du chef (2).

Quels sont les avatars du tableau de Roger van der Weyden ? Qu'est-il devenu ?

Encore une question qui doit rester — provisoirement, espérons-le, — sans réponse. Je ne possède aucune indication sur les traces qu'il laissa à Sainte-Gudule. Le registre des sépultures, qui signale sa présence, a été rédigé au XVII<sup>e</sup> siècle, mais, comme je l'ai déjà remarqué, il utilise des matériaux plus anciens ; on ne saurait donc en faire état pour conclure qu'au XVII<sup>e</sup> siècle l'œuvre du maître ornait toujours la collégiale. N'aurait-elle pas disparu, comme tant d'autres trésors, au cours des troubles religieux de 1579-1585 ?

Je dois ajouter que les archives de Sainte-Gudule n'ont pas encore été explorées minutieusement. Elles sont, à présent, en voie de classement, et il ne faut pas désespérer d'y retrouver un jour des documents, capables de préciser les informations, forcément très incomplètes, de mon étude.

(1) Sur ce personnage, voir *KIECKENS, Pierre a Thimo, avocat pensionnaire de la ville de Bruxelles, chanoine de Sainte-Gudule 1393-1474...* Dans les *Annales de l'Académie Royale d'Archéologie de Belgique*, t. XLIX, 1896, pp. 431-496, et t. L, 1897, pp. 57-172.

(2) Ces armoiries figurent dans le sceau de Guillaume, appendu à un acte délivré par lui le 8 août 1436. A. E. S. G., chartrier n° 2115.

En attendant, j'ai cru rendre service aux techniciens de l'histoire de l'art en leur signalant une nouvelle piste, qui permettra peut-être de repérer une œuvre inconnue de notre grand peintre national.

Plac. LEFÈVRE, o. Præm.  
Maître de conférences à l'Université  
de Louvain.